



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 16 décembre 2015

### 6<sup>ème</sup> édition de la Semaine de l'Industrie

#### **Ouverture des labellisations et lancement du concours d'affiches « Imagine l'Industrie du Futur »**

Organisée chaque année depuis 2011, la Semaine de l'Industrie a pour objectif de promouvoir l'industrie et ses métiers auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi, grâce à l'organisation d'événements sur tout le territoire national. Avec plus de 2 600 événements et 200 000 participants, l'édition 2015 a permis à un large public de découvrir une autre image de l'Industrie, un secteur qui recrute.

#### **Ouverture des labellisations pour l'édition 2016**

L'édition 2016 aura lieu du 14 au 20 mars 2016. Les organisateurs qui souhaitent participer sont invités à labelliser leurs événements **jusqu'au lundi 7 mars** sur le site [www.semaine-industrie.gouv.fr](http://www.semaine-industrie.gouv.fr). Cet espace a été rénové afin de simplifier la procédure de labellisation. Les événements labellisés seront visibles sur une carte interactive.

Afin d'être labellisé, un événement doit remplir quatre conditions :

- se dérouler entre le 14 mars et le 20 mars 2016 ;
- être ouvert au grand public et / ou aux jeunes et / ou aux demandeurs d'emploi ;
- avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur le thème de l'industrie ;
- être gratuit.

#### **Un concours d'affiche sur l'Industrie du Futur**

La Semaine de l'Industrie mettra particulièrement en avant cette année « l'Industrie du Futur ». A cet effet, **un concours d'affiche, à destination des élèves depuis la 4<sup>ème</sup> jusqu'aux bac+2 est organisé sur le thème « Imagine l'Industrie du Futur en 2050 »**. L'objectif de ce concours est de permettre aux jeunes élèves de déployer leur créativité pour donner leur vision de l'Industrie du Futur. Le règlement et toutes les informations pratiques sont accessibles sur le site internet de la Semaine de l'industrie : [www.semaine-industrie.gouv.fr](http://www.semaine-industrie.gouv.fr)

#### **Les partenaires de la Semaine de l'Industrie**

Pilotée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique (Direction générale des entreprises), en association avec les ministères en charge de l'Education nationale, du Travail, de la Culture, et de l'Agriculture, la Semaine de l'industrie mobilise chaque année de nombreux partenaires : entreprises, fédérations industrielles, chambres consulaires, services de l'Etat en région (Préfectures, Direccte, Rectorats et établissements d'enseignement).



En savoir plus sur les partenaires : [//www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie/partenaires](http://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie/partenaires)

### **La Direction générale des entreprises**

**Sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la DGE** élabore et met en



œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 500 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE

entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

**Contact Presse :** Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Alexandra Chapon - 01 79 84 30 58